

## Les enjeux agricoles du Grenelle de la mer

Même si les enjeux agricoles du Grenelle de la mer sont peu affichés, l'agriculture n'en est pas moins concernée. Les ateliers et les débats ont permis de repérer des défis et des opportunités pour l'agriculture. Ils ont rappelé la pollution et l'érosion liées à l'activité agricole mais ont également souligné que le maintien de l'agriculture en bord de mer présente de nombreux avantages. Plusieurs propositions relatives aux documents d'urbanisme et à l'aménagement du littoral s'adressent directement ou indirectement au monde agricole, mettant ainsi en évidence l'intérêt pour l'agriculture de parvenir à s'imposer comme un partenaire fort sur ces questions.

Le Grenelle de la mer a débuté le 14 juin 2009, pour définir une stratégie nationale de la mer et du littoral, poursuivant une méthodologie de concertation, de consultation et de réflexion originale au regard des modes de décision habituels. Au-delà des enjeux d'une gestion durable des ressources halieutiques et du développement des énergies renouvelables en mer, les réflexions des groupes de travail ont permis de rappeler les opportunités et les défis qui se présentent à l'agriculture en matière de gestion du littoral. Certaines propositions novatrices pourraient ainsi avoir un impact fort sur le monde agricole et les politiques menées par le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche (MAAP).

En associant des échelles de décisions différentes, en rapprochant des acteurs éloignés, le Grenelle devient une norme de concertation et d'action publique. Lors du Grenelle de la mer, le modèle de « gouvernance à 5 » – inscrit dans le projet de loi Grenelle 2 et consistant à réunir des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des organisations syndicales et patronales et de la société civile – a favorisé le dialogue social et institutionnel, ce qui ne peut être que fructueux en matière d'idées et de choix politiques. Les trois phases du processus – groupes de travail, consultation en régions, synthèse finale – ont fonctionné, malgré une sous-représentation des territoires ultra-marins qui a été regrettée par certains participants.

Le Grenelle de la mer a également ré-affirmé les impacts forts, positifs et négatifs, des activités agricoles sur les estuaires et les eaux côtières. Long de plus de 8 245 kilomètres, le littoral français reste en effet menacé par la pollution et l'érosion. Les synthèses des groupes de travail ont permis de rappeler ces enjeux, d'autant plus importants que la France possède la deuxième surface océanique au monde. De nombreux résidus agricoles sont lessivés et arrivent jusqu'au littoral, favorisant dans certaines régions l'accumulation de métaux lourds, l'eutrophisation et le développement consécutif d'algues, ainsi que l'accumulation de molécules éco-toxiques. Les activités agricoles et forestières, les aménagements des rivières et des cours d'eau sont également responsables d'un transport important de matière d'origine terrigène s'accumulant dans les estuaires et provoquant la nécrose de certains écosystèmes tels que les

écifs coralliens. La plupart de ces questions font l'objet de réglementations spécifiques, qui restent insuffisamment appliquées aux dires de certains acteurs et observateurs de terrain.

Mais le Grenelle de la mer a également souligné les avantages du maintien de l'agriculture en bord de mer. Cette activité entretient en effet des paysages ouverts, maintient un accès facile au littoral pour les usagers et garantit l'attractivité des sites. La mise en place et l'entretien de haies champêtres créent également des barrières contre l'érosion, stabilisant les talus et les dunes comme en Gironde, et protégeant ainsi les bords de mer.

Plusieurs propositions d'action apparaissant dans les premiers relevés de décisions constituent des pistes intéressantes pour le MAAP. C'est le cas notamment de la rationalisation des nombreux documents d'urbanisme (schéma de cohérence et d'orientation territoriale, plan local d'urbanisme, programme local de l'habitat, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, etc.) qui vise à maîtriser l'aménagement du littoral et à limiter l'artificialisation des terres. La réflexion a fait ressortir la nécessité de coordonner fortement les outils règlementaires d'aménagement dont les collectivités et l'État disposent. Plutôt que de créer de nouveaux dispositifs règlementaires ou d'autres instances de coordination, les participants suggèrent d'exploiter davantage les ressources de la loi Littoral et de donner plus de cohérence aux outils existants. Ces propositions permettent de réaffirmer la contribution positive de l'agriculture à la gestion des espaces ouverts et de lutter contre la consommation de terres agricoles.

Les participants du Grenelle de la mer suggèrent également d'inclure de nouveaux acteurs dans plusieurs instances de décision et de consultation (Syndicat intercommunal à vocations multiples, Agences de bassin, Commissions départementales d'orientation agricole). En particulier, il est suggéré que le littoral soit plus impliqué dans la gestion des bassins versants. Lorsque l'on regarde de plus près les agences de bassins françaises, qui ont seulement un rôle consultatif, les acteurs et usagers de la mer y sont certes présents mais dans un ratio d'environ 10 pour 160. Au sein des conseils d'administration, instances prenant réellement les décisions, ce ratio tombe à une personne sur 331, laquelle est très souvent le président local de la fédération nationale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques. On peut penser qu'il y a sous-représentation des usagers et riverains du littoral, qui sont pourtant situés là où les pollutions se concentrent. L'agriculture est en revanche très largement représentée au sein de ces instances et un rééquilibrage aurait donc des conséquences importantes pour le monde agricole.

Au regard des propositions issues du Grenelle de la mer, il a été affirmé que certaines pratiques agricoles ont un impact fort sur le littoral. Ces pratiques devront évoluer maintenant qu'une politique de la mer est annoncée. En outre, les instances et méthodes de décision en la matière sont amenées à s'ouvrir davantage au-delà du monde agricole. En retour, l'agriculture pourra faire valoir ses contributions positives à la gestion des espaces littoraux.

**Thuriane Mahé**

Chargée de mission Environnement, énergie et technologies

**Mélanie Gambino**

Chargée de mission Territoires, action publique et ruralité

Bureau de la prospective, de la stratégie et de l'intelligence économique

**Sous-Direction de la Prospective et de l'Évaluation**

---

1. Lorsque les données sont disponibles.